



Programme de formation

Bilan de compétences

Objectifs :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Public concerné :

- Toute personne active ou en recherche d'emploi

Pré requis :

- Aucun

Méthodes mobilisées :

- Utilisation de power point,
- Carte mentale (Xmind),
- Internet pour recherche
- Entretiens

Durée :

- Entre 10h et 24h maximum suivant votre besoin définit lors de votre 1^{er} entretien

Dates :

- Entrée en continue



AvenirPro

Délai d'accès :

- 15 jours

Lieu de la formation :

- A distance en visio ou en présentiel

Modalités :

- Suivant la formule retenue, le bilan est composé d'entretiens de 1h ou 2h avec le formateur, prévoir entre 7 et 20 entretiens.
- Un compte rendu est envoyé systématiquement après les entretiens
- Prévoir des heures de recherche personnelle entre 3h et 6h

Tarif :

- A partir de 1200 € TTC jusqu'à 3600€ TTC

Qualité du formateur :

- Katia Schreiber, diplômée en ressources humaines, en PNL, 20 ans d'expériences professionnelles en ressources humaines, coaching et 3 ans en bilan de compétences

Accessibilité :

- Cours dispensé à distance ou en présentiel

Mise en œuvre du bilan de compétences :

Avant de commencer votre bilan de compétences, un entretien téléphonique est réalisé afin de bien comprendre votre besoin et valider ensemble les modalités d'exécution de votre bilan.

Les bilans de compétences sont éligibles au compte personnel de formation.

- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.



AvenirPro

- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

Une phase préliminaire a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.